

Réouverture

300 000 000 \$



**Province du Nouveau-Brunswick**

**Déventures 4,80 %, série GT-2, échéant le 26  
septembre 2039**

Devant être datées du: 27 mai 2008

**Prix: 100.902 \$ plus intérêt couru pour un rendement approximatif de 4.744 %**

La loi sur les emprunts de la province autorisant l'émission de déventures doit prévoir un fonds d'amortissement au moyen d'un paiement annuel d'une somme équivalente à au moins 1% du capital des déventures en circulation à chacune des années 2008 à 2039 inclusivement.

Les déventures devront être émises sous la forme d'un certificat global entièrement nominatif (la «déventure globale»), immatriculé au nom de CDS & Co. en tant que propriétaire pour le compte de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. («CDS») et détenues par la CDS. Les droits des propriétaires véritables sur la déventure globale devront être représentés au moyen d'inscriptions en compte d'institutions financières agissant au nom des propriétaires véritables à titre d'adhérents directs et indirects de la CDS. Les propriétaires véritables de droits sur la déventure globale ne pourront avoir le droit d'avoir des déventures immatriculées à leur nom, ni recevoir ou avoir le droit de recevoir des déventures sous forme définitive ni être considérés comme porteurs de ces déventures, sauf dans certaines circonstances telles qu'elles sont décrites dans la déventure globale.

Le capital et l'intérêt semestriel (26 septembre et 26 mars) à l'égard de la déventure globale devront être versés dans la monnaie ayant cours légal au Canada au porteur inscrit, la CDS, le premier versement d'intérêt étant prévu pour la période allant du 26 mars 2008 au 26 septembre 2008. Les propriétaires véritables de droits sur la déventure globale devront toucher le paiement conformément aux procédures d'usage de la CDS.

---

**Avis juridique de: Stewart McKelvey**

---

En tant que preneurs fermes, nous offrons les déventures sous les réserves d'usage concernant leur souscription, leur émission et leur acceptation et sous réserve de l'approbation des conseillers juridiques. Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et du droit de clore les registres de souscription sans préavis. La déventure globale pourra être livrée le 27 mai 2008 ou vers cette date.

**Le 20 mai 2008**